

BULLETIN D'INSCRIPTION Cyclotourisme 2018

1er adhérent

Prénom NOM

N° FFCT

Date de naissance

Adresse

Téléphone

E-mail

Tél. portable

2e adhérent

Prénom NOM

N° FFCT

Date de naissance

E-mail

Tél. portable

	Tarif		Montant du règlement
Cotisation CLUB (1)	1er adhérent	24,00 €
	moins de 26 ans / 2e adh. même famille	12,00 €
Licence FFCT	Licence 1er adulte	27,50 €
	2ème adulte	12,00 €
	moins de 18 ans (famille)	6,50 €
	Revue facultative (11 numéros) (2)	24,00 €
Assurance obligatoire (3)	mini braquet	14,50 € x..... =
	petit braquet	16,50 € x..... =
	grand braquet	64,50 € x..... =
Total			

(1) sauf pour les adhérents l'ayant déjà payée lors de l'inscription à l'activité Marche en 2017-2018.

(2) 18 € en cas de 1ère adhésion à la FFCT.

(3) La souscription de l'assurance est obligatoire en vertu de l'article L321 du Code du sport. Voir au verso les garanties des 3 formules. La souscription de garanties complémentaires est possible : **COMPLETER ET SIGNER OBLIGATOIREMENT AU VERSO POUR ATTESTER EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE.**

La licence valable jusqu'au 31/12/2018.

L'assurance reste valable jusqu'au 28 février 2019.

J'autorise le Randonneur Club Marcquois à diffuser mes coordonnées aux autres membres du Club, à insérer dans son site Internet des photos sur lesquelles je pourrais figurer de façon non nominative et à communiquer mon adresse email à la FFCT qui m'enverra ma licence par email.

Joindre obligatoirement un certificat médical d'aptitude au cyclotourisme (le certificat est obligatoire pour toute première adhésion à la FFCT et doit être renouvelé tous les 5 ans dans les autres cas).

Bulletin à remettre à André Grinnaert (casier au local ou par courrier, 41 rue Désiré Desmette 59700 MARCQ-EN-BARCEUL) accompagné du règlement par chèque à l'ordre du Randonneur Club Marcquois

En choisissant sa Formule d'assurance, le licencié choisit ses garanties :

Nature de la garantie	Mini Braquet	Petit Braquet	Grand Braquet
Responsabilité civile - Défense Pénale et Recours	Acquise	Acquise	Acquise
Décès accidentel	Non acquise	5 000 €	15 000 €
Décès ACV/AVC ⁽¹⁾ :			
• En l'absence du test à l'effort de moins de 2 ans	Non acquise	1 500 €	2 500 €
• En Présence du test à l'effort de moins de 2 ans	Non acquise	3 000 €	7 500 €
Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative ≤ 5 %	Non acquise	30 000 € versé en totalité si taux d'invalidité ≥ 66 %	60 000 € versé en totalité si taux d'invalidité ≥ 66 %
Frais médicaux prescrits y compris non remboursés par la Sécurité sociale, dont :	Non acquise	3 000 €	3 000 €
• Prothèse dentaire :			
- par dent (maxi 4)		250 €	250 €
- bris de prothèse		500 €	500 €
• Lunette :			
- par verre		120 €	120 €
- par monture		200 €	200 €
• Réparation ou remplacement autre prothèse (médicale)		500 €	500 €
Frais de séjour dans un centre de rééducation en traumatologie sportive	Non acquise	3 000 €	3 000 €
Assistance dont :	Non acquise		
• Rapatriement		Frais réels	Frais réels
• Prise en charge des frais médicaux, chirurgicaux ou d'hospitalisation à l'étranger et avance		10 000 €	10 000 €
• Frais de recherches, de secours et d'évacuation		3 000 €	3 000 €
Dommmages (Indemnisation vétusté déduite de 8 % par an max 70 %) :	Non acquise		
• Casque		80 €	80 €
• Cardio-fréquencemètre (à fonction exclusive)		100 €	100 €
• Équipements vestimentaires		Non acquise	160 €
• GPS (à l'exclusion du Smartphone)		Non acquise	300 €
• Dommages au vélo y compris catastrophes naturelles		Non acquise	1 500 €
			Franchises
			30 €
			30 €
			100 €

(1) Pour être valable le test à l'effort doit avoir été réalisé avant l'accident et au plus tard dans les 2 ans qui précèdent la délivrance de la licence de l'année en cours.

Déclaration du licencié - Saison 2018

À retourner obligatoirement au Club (ou à la FFCT pour les membres individuels)

Je soussigné(e) _____ né(e) le _____

Pour le mineur représentant légal de _____ né(e) le _____

Licencié de la FFCT à (nom du Club) _____

Déclare :

- Avoir pris connaissance du contenu de la présente notice d'information relative au contrat d'assurance souscrit par la FFCT auprès d'Allianz pour le compte de ses adhérents ;
- Avoir été informé par la présente notice de l'intérêt que présente la souscription de garanties d'indemnités contractuelles (Décès, Invalidité Permanente, Frais médicaux, et Assistance) pour les personnes pratiquant une activité sportive relevant de la FFCT,
- Avoir choisi une formule MB, PB ou GB et les options suivantes :
Indemnité Journalière forfaitaire Complément Décès/Invalidité
- Avoir souscrit au contrat individuel Garanties des Accidents de la Vie (GAV) oui non
- Ne retenir aucune option complémentaire proposée

Fait à _____ le _____

Signature du licencié souscripteur (ou du représentant légal pour le mineur)
